



Champ(s) de formation Sciences humaines et sociales - SHS (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Sciences humaines et sociales - SHS (avis sur le projet). 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02026782

HAL Id: hceres-02026782

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026782>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Rapport

Champs de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Arts, lettres et langues

-

Sciences humaines et sociales

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation des champs

L'Università di Corsica Pasquale Paoli présente deux nouveaux champs : un champ *Arts, lettres et langues* et un champ *Sciences humaines et sociales*. Ces deux nouveaux champs sont issus des deux anciens champs *Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle* et *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens*, mais seulement partiellement. Malgré les demandes réitérées du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), l'Università di Corsica Pasquale Paoli n'a pas déposé les fiches pour les deux champs *Arts, lettres et langues* et *Sciences humaines et sociales*. Il est donc difficile de se faire une idée précise de cette nouvelle répartition, si ce n'est faire des spéculations sur ce qu'il est possible de comprendre des seules fiches des mentions.

Le champ *Arts, lettres et langues* comprend quatre licences (*Arts, Langues étrangères appliquées* - LEA, *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* - LLCER avec le seul maintien de deux parcours : *Anglais* et *Corse*, et une licence en création, *Lettres, langues*, qui correspond au transfert de l'ex-licence *Lettres* et des ex-parcours monolingues *Espagnol* et *Italien* de la licence LLCER), ainsi que trois masters, deux issus en fait d'une restructuration d'anciennes spécialités LLCER et *Lettres* (correspondant à la scission de l'ancien master *Langues et cultures*) et LEA, réelle création à proprement parler. Les formations de ce champ sont présentées soit en renouvellement (cinq formations), soit en création (deux formations).

Le champ *Sciences humaines et sociales* comprend trois licences déjà existantes (*Histoire, Information et communication* et *Sciences de l'éducation*), une licence professionnelle existante (*Guide conférencier*), ainsi que trois masters existants (*Histoire, Information et communication* et *Sciences de l'éducation*). Les formations de ce champ sont donc toutes présentées comme en « renouvellement ».

Avis sur la cohérence des champs

Il est difficile de se prononcer sur la cohérence de ces deux champs, dont la pertinence semble cependant plus avérée que celle des deux champs précédents évalués dans le bilan. L'évaluation du bilan avait préconisé que les formations des deux champs *Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle* et *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens* soient regroupées à l'intérieur d'un unique champ. Il semble par conséquent inattendu que l'Università di Corsica Pasquale Paoli propose deux « nouveaux » champs, dont la seule réelle différence globale consiste en des changements de dénominations, souvent mineurs, ou des découpages de formations, là où des regroupements avaient pourtant été suggérés (à l'image de l'ancienne mention *Langues et cultures*, scindé en deux masters, alors que les effectifs étaient déjà particulièrement faibles). Si cette réorganisation en deux nouveaux champs semble être plus pertinente que la précédente, elle pose néanmoins certains problèmes, particulièrement par rapport aux formations qui avaient fait l'objet d'un point d'attention lors de l'évaluation du bilan par le Hcéres.

La fiche du master LLCER (champ *Arts, lettres et langues*), issu de la reconfiguration de l'ancien master *Langues et cultures*, ne reflète aucune prise en compte des points faibles du bilan notés pour ce master. Le nouveau master LLCER ne reprend finalement plus que les études corse à travers deux parcours (*Langue et culture corses*, parcours recherche et *Langue corse appliquée à l'ingénierie de la médiation culturelle et de l'animation*, parcours professionnel), en ôtant l'espagnol et l'italien qui rejoignent le master *Lettres*, alors même que le Hcéres avait fait remarquer la faiblesse des effectifs. Cependant, la fiche de la formation insiste sur le point suivant : « l'étudiant sera amené à consolider dans une approche comparatiste ses connaissances en tenant compte des littératures sœurs et voisines (italienne, espagnole, française...) ». Il est regrettable que ces langues-là soient alors regroupées dans un autre master. Une remarque lapidaire indique par ailleurs que de nombreux contrats doctoraux permettent de

s'insérer sans difficulté dans le monde professionnel, sans aucune autre précision chiffrée. Les effectifs d'étudiants attendus dans ce master semblent relativement élevés par rapport aux effectifs des années précédentes.

Il est déplorable qu'il n'y a eu aucune prise en compte des points faibles du bilan notés pour le master *Histoire* (champ *Sciences humaines et sociales*). La même et unique spécialité (*Histoire et anthropologie de l'homme insulaire et méditerranéen*) est maintenue, et le manque de professionnalisation demeure toujours présent (uniquement les dispositifs institutionnels que sont les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat - PEPITE, etc.). Un des débouchés professionnels mentionné est guide, alors que l'Università di Corsica Pasquale Paoli propose une licence professionnelle *Guide conférencier* pour ce débouché. La question des poursuites d'études possibles se pose, uniquement en doctorat selon la fiche de la formation, ainsi que la place des représentants du monde professionnel, qui ne représentent que 60 heures de cours sur les 618 heures que compte la formation, et dont l'origine n'est pas connue. De même, rien n'est dit pour pallier le problème d'effectifs noté dans les deux dernières évaluations, et les chiffres d'étudiants attendus dans ce master semblent relativement élevés par rapport aux effectifs des années précédentes.

En ce qui concerne le master *Sciences de l'éducation* (champ *Sciences humaines et sociales*), une absence patente de prise de conscience de l'évaluation du Hcéres est également notée. Ce master maintient la même et unique spécialité *Gestion et accompagnement des publics à besoins spécifiques*, alors que l'évaluation avait noté ce problème. Malgré la disparition dans la fiche de la formation de toute spécialisation liée à la Corse, au patrimoine corse, etc. (il n'y a plus qu'un seul professeur des universités relevant de la section 73 - *Cultures et langues régionales* dans l'équipe pédagogique de cette formation), la spécialisation *Gestion et accompagnement des publics à besoins spécifiques* demeure toujours aussi peu visible. Là aussi, les chiffres d'étudiants attendus dans ce master semblent relativement élevés par rapport aux effectifs des années précédentes.

De plus, au vu des fiches des formations, certaines qui n'étaient pas problématiques en tant que telles posent désormais problème, à l'exemple de la licence *Lettres, langues* à l'intérieur du champ *Arts, lettres et langues*. Un problème d'adéquation de la formation à l'intitulé est relevé (si l'étudiant s'inscrit en majeure *Espagnol* et en mineure *Italien*, ou l'inverse, il ne peut être question d'une licence *Lettres, langues*, mais uniquement d'une licence de langues). Deuxièmement, cette licence est présentée comme une « création » dans la fiche de la formation, alors qu'il s'agit plus d'une restructuration, car les parcours de formations ont plus ou moins le même intitulé que les spécialités des formations de l'offre de formation précédente. Troisièmement, cette licence comporte un volume de formation de 1968 heures par parcours, et un volume global de formation de 4728 heures, ce qui semble démesuré, en dépit des mutualisations des enseignements de langue (italien et espagnol) avec la licence LEA, dont la pertinence peut être par ailleurs interrogée. Se pose alors la question de l'ouverture même de cette formation. Le master *Lettres* (champ *Arts, lettres et langues*) se veut être une poursuite de cette licence *Lettres, langues*, toutefois les problèmes d'adéquation signalés ci-dessus ne sont pas sans conséquences sur les poursuites d'études réellement possibles : elles ne seront effectives que pour les étudiants l'ayant validée avec une spécialisation en lettres.

Plusieurs autres formations posent des problèmes de par le taux d'encadrement : la licence *Arts* qui ne comprend aucun enseignant-chercheur (EC) relevant de la section 18 - *Architecture et arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art* (le seul EC est en 73^{ème} section), alors que les effectifs attendus sont de 150 étudiants ou la licence LEA avec, en anglais, un seul EC (section 11 - *Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes*). La licence LLCER, qui comporte un parcours *Corse* et un parcours *Anglais*, pose également un problème d'encadrement : alors qu'il y a six EC en 73^{ème} section, il n'y en a qu'un seul en 11^{ème}. La spécialité *Traduction* du master *Langues et cultures* a été supprimée, et a été remplacée par le master LEA (présenté comme « création »), mais les problèmes subsistent de par le trop faible nombre d'enseignants-chercheurs et par le seul parcours proposé, qui semble par trop restreint : *Valorisation et de (sic) la commercialisation nationale et internationale des produits insulaires* (langues proposées : anglais, espagnol, italien).

Avis sur le pilotage des champs et sur leurs dispositifs opérationnels

Là aussi, il est difficile – voire impossible – de se prononcer sur le pilotage de ces deux champs et sur leurs dispositifs opérationnels en l'absence d'un retour de l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Les points faibles qui ont été signalés par l'évaluation du Hcéres – et qui l'avaient déjà été, en partie, dans l'évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur précédente – semblent revendiqués et assumés. De surcroît, aucun dispositif concret pour améliorer la place de l'international (dont il est simplement rappelé dans les fiches des formations ce qui était déjà mentionné dans le dossier d'évaluation : « Les étudiants ont la possibilité

d'effectuer une mobilité de formation à l'international en Europe et hors Europe par le biais de plusieurs programmes : 180 partenariats Erasmus, Crepuq, FreeMover ») n'est vraiment mentionné. La mise en place d'un centre de langues, s'il paraît indispensable à l'heure actuelle, ne saurait résoudre les problèmes relevés quant à la mobilité à l'international. Quant aux remarques faites sur le numérique, le suivi des étudiants ou la composition des conseils de perfectionnement, elles ne semblent pas avoir été prises en compte là aussi, dans la mesure où rien n'est dit à leur sujet (à l'exception d'une mention du conseil de perfectionnement dans le retour concernant le master *Langues et cultures*, non reconduit en l'état).

Les formations

Champ *Arts, lettres et langues*

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Arts	L	Università di Corsica Paquale Paoli	
Langues étrangères appliquées	L	Università di Corsica Paquale Paoli	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Università di Corsica Paquale Paoli	
Lettres, langues	L	Università di Corsica Paquale Paoli	
Langues étrangères appliquées	M	Università di Corsica Paquale Paoli	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	Università di Corsica Paquale Paoli	L'ensemble des éléments évoqués <i>supra</i> . font que la formation ne peut être reconduite en l'état.
Lettres	M	Università di Corsica Paquale Paoli	

Champ *Sciences humaines et sociales*

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Histoire	L	Università di Corsica Paquale Paoli	
Information et communication	L	Università di Corsica Paquale Paoli	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions (<i>Information-communication</i>).
Sciences de l'éducation	L	Università di Corsica Paquale Paoli	
Guide conférencier	LP	Università di Corsica Paquale Paoli	
Histoire	M	Università di Corsica Paquale Paoli	L'ensemble des éléments évoqués <i>supra</i> . font que la formation ne peut être reconduite en l'état.
Sciences de l'éducation	M	Università di Corsica Paquale Paoli	L'ensemble des éléments évoqués <i>supra</i> . font que la formation ne peut être reconduite en l'état.
Information et communication	M	Università di Corsica Paquale Paoli	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions (<i>Information, communication</i>).

Note du HCERES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur précise que les deux points suivants, extraits des observations déposées par l'Università di Corsica Pasquale Paoli et reproduites dans leurs intégralités ci-après, avaient fait l'objet de corrections, en amont du dépôt des observations par ledit établissement.

- Point 1 :

HCERES : MASTER HISTOIRE, page 4 - « Le seul débouché professionnel mentionné est guide »

Nous ne comprenons pas cette remarque car la fiche AOF du Master Histoire indique : « Les métiers de l'enseignement, tant dans le primaire que dans le secondaire et dans le supérieur, constituent des débouchés classiques, presque « naturels », de la formation. Cependant, compte-tenu des réalités socio-économiques de la Corse, la formation permet également, d'une part, d'alimenter les métiers à vocation culturelle et touristique, en particulier dans le domaine muséographique/patrimonial qui constitue l'un des éléments importants de la politique des municipalités et des départements en la matière, notamment pour l'Archéologie et la Préhistoire. [A ce niveau une erreur s'est introduite et la phrase suivante « Et d'autre part, pour les métiers de guide. » ne doit pas être prise en compte]. Enfin, on se gardera d'oublier les demandes des syndicats d'initiative en personnel formé aux réalités culturelles et historiques et pas seulement locales, ainsi que les métiers de la conservation et de la mise en valeur de la documentation écrite ».

- Point 2 :

HCERES, page 4 - « (...) La licence LEA avec un seul EC en anglais (...) ». Taux d'encadrement des formations « (...) trop faible nombre d'EC (...) »

Concernant les enseignants chercheurs en langues étrangères, comme mentionné dans les fiches AOF Licence et Master LEA, nous disposons d'un MCF-HDR en 14^{ème} section (Espagnol), de deux MCF en 14^{ème} section (Italien), d'un MCF en 11^{ème} section (Anglais) et d'un MCF Associé (Anglais/Espagnol). Des recrutements d'EC seront à envisager en Italien (14^{ème} section), en Anglais (11^{ème}) et en Arts (18^{ème}).

Observations de l'établissement



Corte, le 6 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département évaluation des
formations
Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Réf. : PMR/VPCFVU/VP/17-52

Objet : Observations relatives au rapport transmis par le comité d'évaluation du HCERES concernant les champs de formation « Sciences humaines et sociales / Arts, lettres et langues »

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord, nous tenons à remercier le comité d'évaluation et les responsables du HCERES pour leur implication et leur participation à l'évaluation des champs de formation « Sciences humaines et sociales / Arts, lettres et langues ».

Concernant la présentation des champs, leur absence de dépôts, que nous regrettons fortement, est liée à des éléments de contexte local et plus particulièrement à la passation de pouvoir due au départ du Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au sein de notre établissement. Les fiches AOF des champs de formation SHS et ALL seront déposées concomitamment au présent rapport et mises à la disposition de la DGESIP.

La lecture du rapport HCERES concernant l'avis sur la cohérence des champs soulève de notre part les observations suivantes :

HCERES : MASTER LLCER, page 3 - « Le nouveau master LLCER ne reprend finalement plus que les études corsees à travers deux parcours (...), en ôtant l'espagnol et l'italien qui rejoignent le master Lettres »

La création du parcours professionnel « langue corse appliquée à l'ingénierie de la médiation culturelle et de l'animation » du Master LLCER vise à renforcer l'attractivité de cette mention. Elle répond à une demande des socio-professionnels des métiers de l'animation au sein des médias régionaux (presse, radio, TV et nouveaux médias) et aux attentes institutionnelles (médiation culturelle). La demande croissante des médias¹ appelle la création d'un vivier. La politique actuelle de soutien au développement de la langue corse (Plan 2020 de la CTC) et la signature de notre convention dédiée au développement de la langue corse commandent à l'Université une

¹ Citons ici F3 Via Stella et RCFM (TV et radio de service public bilingues par leur cahier des charges) qui affichent des besoins en rédaction et en animation et qui puisent déjà des effectifs sous forme de contrats d'alternance au sein de nos étudiants, TéléPaese qui nourrit ses programmes en langue corse avec l'Université par une convention, Corse Matin presse écrite qui augmente fortement la présence de la langue corse dans ses colonnes notamment par l'ouverture récente de 8 pages mensuelles en langue corse grâce à l'aide de la CTC. On note aussi par ailleurs une demande croissante des municipalités et collectivités en général s'étant engagées dans la « Charte de la langue corse » régie par la CTC.



anticipation de ces besoins. De plus, ce parcours tient compte des observations du HCERES concernant le faible pourcentage de professionnalisation (rapport d'avril 2017).

Concernant le parcours recherche Langue et culture corses, sur la question de l'enseignement qui invite à interroger la littérature corse au miroir des autres « littératures sœurs et voisines (italienne, espagnole, française ...) », il nous faut lever toute ambiguïté. Si le choix est bien une orientation en direction de la littérature comparée, il n'en demeure pas moins que la bonne connaissance de la littérature corse reste l'objectif premier de cet enseignement. De surcroît, les parcours Italien et Espagnol du master Traduction (mention Langues et Cultures) n'ont jamais pu ouvrir faute d'inscrits.

HCERES : MASTER LLCER, page 4 - « les effectifs d'étudiants attendus dans ce master semblent relativement élevés par rapport aux effectifs des années précédentes »

Le parcours professionnel de ce master vise un public plus large et ayant validé une certification niveau B2 (Cf. Fiche AOF Master LCC : « Par ailleurs, la généralisation de l'enseignement du corse au niveau B2 à l'Université de Corse devrait permettre un flux d'étudiants provenant de toutes les filières »). Sur l'évaluation des effectifs attendus, il a été pris en compte une augmentation progressive des flux entrant et sortant de la licence Langue et Culture Corses ces deux dernières années.

HCERES : MASTER HISTOIRE, page 4 - « Le seul débouché professionnel mentionné est guide »

Nous ne comprenons pas cette remarque car la fiche AOF du Master Histoire indique : « Les métiers de l'enseignement, tant dans le primaire que dans le secondaire et dans le supérieur, constituent des débouchés classiques, presque « naturels », de la formation. Cependant, compte-tenu des réalités socio-économiques de la Corse, la formation permet également, d'une part, d'alimenter les métiers à vocation culturelle et touristique, en particulier dans le domaine muséographique/patrimonial qui constitue l'un des éléments importants de la politique des municipalités et des départements en la matière, notamment pour l'Archéologie et la Préhistoire. [A ce niveau une erreur s'est introduite et la phrase suivante « Et d'autre part, pour les métiers de guide. » ne doit pas être prise en compte]. Enfin, on se gardera d'oublier les demandes des syndicats d'initiative en personnel formé aux réalités culturelles et historiques et pas seulement locales, ainsi que les métiers de la conservation et de la mise en valeur de la documentation écrite ».

HCERES : MASTER HISTOIRE, page 4 - « (...) le manque de professionnalisation demeure »

Nous retenons cette observation et proposons d'y répondre par un renforcement de l'intervention de professionnels dans la formation (archiviste, conservateur de musées ...) et par l'intégration d'un stage obligatoire dans le cursus du Master 2.

HCERES : MASTER HISTOIRE, page 4 - « (...) les chiffres d'étudiants attendus dans ce master semblent relativement élevés par rapport aux effectifs des années précédentes »

Les effectifs attendus dans la fiche AOF sont de 27. Après vérification, ce chiffre ne paraît pas trop élevé puisque les effectifs de cette formation sont relativement stables (2013/2014 : 31 ; 2014/2015 : 25 ; 2015/2016 : 24 ; 2016/2017 : 27 ; 2017/2018 : 30).

HCERES : MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION, page 4 - « (...) une absence patente de prise de conscience de l'évaluation du HCERES est également notée »

La création du Master Sciences de l'Education (GAPS) date de 2013. Nous avons déjà apporté une réponse dans le rapport d'autoévaluation : « Concernant la place de la recherche, il faut relever comme le fait le rapport qu'elle fait l'objet d'une attention particulière. En revanche, elle intègre la problématique des handicaps, mais plus généralement encore des problématiques locales intéressant les sciences de l'éducation. Les étudiants rendent donc un rapport de stage et un mémoire de recherche dont les travaux se déroulent sur deux ans. En master 1, un compte rendu de recherche est présenté dans le cadre du semestre 2 et rend compte d'un travail accompli sous la direction d'un enseignant chercheur, en dehors des enseignements d'initiation à la recherche. Un coefficient 2 est attribué à une épreuve qui consiste en la soutenance devant un jury. La recherche n'est donc pas laissée pour compte et constitue un axe fort du projet de formation du master qui souhaite rendre de futurs professionnels capables de poursuivre leur formation tout au long de la carrière en disposant des démarches fondamentales du



chercheur. La cause d'une diminution des poursuites d'études en doctorat est donc à chercher ailleurs que dans une absence de thématiques propres aux sciences de l'éducation ou dans une insuffisante préparation à la recherche ».

HCERES : MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION, page 4 - « La spécialisation GAPS demeure toujours aussi peu visible »

Comme cela est mentionné dans la Fiche AOF, les objectifs de la formation précisent :

« La spécialité Gestion et Accompagnement des Publics à besoins Spécifiques (GAPS) vise à fournir des fondements théoriques nécessaires à l'accompagnement des publics à besoins particuliers (personnes en situation de handicap, élèves en difficulté d'apprentissage, ENAF...) et de leurs aidants sous l'éclairage de différentes disciplines en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, ...). Le handicap est étudié dans ses conséquences sociales et l'objectif est d'identifier les moyens de le réduire quelles qu'en soient les causes (autres que physiologiques).

En outre et surtout, tout au long des semestres, est proposé un cadre structurant à la construction progressive d'une professionnalité réflexive, tant au plan scientifique (connaissances relatives au handicap et à ses problématiques) qu'à celui, plus factuel, de l'ingénierie de projet (conception de projet, conduite d'une équipe, planification, programmation et réalisation d'actions en partenariat avec différents acteurs, capacité à coordonner les personnes travaillant sous la responsabilité d'un chef de projet, connaissance du cadre et des acteurs institutionnels), ledit cadre trouvant son aboutissement dans l'accomplissement d'un stage professionnel de quatre mois et d'un mémoire relatif à la relation et à l'analyse de cette expérience.

Les connaissances attendues des étudiants à l'issue de la formation sont les fondements théoriques des sciences de l'école et les apports de la psychologie dans le domaine de la gestion de la diversité (handicap, public avec des besoins particuliers) savoir : coordonner une évaluation pluridisciplinaire (physique, psychique, sociale, environnementale...), en vue de construire un projet de vie adapté (personnalisé), interpréter et appliquer les textes réglementaires et institutionnels concernant l'encadrement des différents publics concernés ou encore identifier les besoins spécifiques d'un public ».

HCERES : MASTER SCIENCES DE L'EDUCATION, page 4 - « Les chiffres d'étudiants attendus dans ce master semblent relativement élevés par rapport aux effectifs des années précédentes »

Un partenariat avec le Rectorat de Corse est en cours. De plus, l'ouverture d'un parcours « Education et démarches inclusives » en L3 Sciences De l'Education favorisera la poursuite en Master GAPS.

HCERES : LICENCE LETTRES LANGUES, page 4 - « Un problème d'adéquation de la formation à l'intitulé est relevé (...) »

Nous prenons acte de cette observation. En conséquence, le choix « majeure langue/mineure langue » ne fera pas partie des parcours proposés.

HCERES : LICENCE LETTRES LANGUES, page 4 - « Cette licence est présentée comme une création (...) offre de formation précédente »

La mention Lettres-Langues n'existant pas à la FLLASHS, nous nous sommes appuyés sur la nomenclature des Licences pour proposer la création de la licence Lettres Langues, mais il s'agit bien ici de la restructuration de 3 licences (Lettres, Italien, Espagnol). Nous sommes évidemment disposés à revoir cette qualification inappropriée en « restructuration ».

HCERES : LICENCE LETTRES LANGUES, page 4 - « (...) volume de formation de 1968h (...) démesuré (...) »

Il s'agit là d'une erreur de calcul de notre part. Les volumes vérifiés sont les suivants : 1740h effectives pour l'étudiant et 3900 effectives pour les 3 parcours.

HCERES : LICENCE LETTRES LANGUES, page 4 - « (...) en dépit des mutualisations des enseignements de langue »

Ces mutualisations ne s'opèrent que sur certains enseignements à hauteur de 324h par langue sur les 6 semestres (ex. : grammaire, civilisation).



HCERES : MASTER LETTRES, page 4 - « Le master Lettres (champ Arts, lettres et langues) se veut être une poursuite de cette licence Lettres, langues, toutefois les problèmes qui viennent d'être signalés pour cette dernière ne sont pas sans conséquences sur les poursuites d'études réellement possibles : elles ne seront effectives que pour les étudiants l'ayant validée avec une spécialisation en lettres »

La mention Lettres est spécialisée en Territoires Littéraires et Linguistiques (TLL). Il s'agit bien d'une poursuite d'études de la Licence Lettres-Langues proposée mais avec une structuration différente de cette dernière. Cf. fiche AOF Master Lettres : « Ses enseignements ont ainsi été largement ouverts, au-delà du français, à l'étude des langues romanes [traduction, littérature, civilisation]. Par le recours à un système d'options notamment, chaque étudiant choisit la coloration qu'il entend donner à sa formation (littéraire, linguistique, davantage tournée vers le français ou les langues romanes ».

HCERES : MASTER LEA, page 4 - « La spécialité Traduction du Master Langues et cultures a été supprimée et a été remplacée par le Master LEA (...) »

La FLLASHS a pris la décision de ne pas renouveler le Master Traduction en raison d'effectifs très faibles dans le parcours Anglais (avec une insertion professionnelle très incertaine) voire inexistants pour les parcours Italien et Espagnol qui n'ont jamais ouvert. La création du Master LEA est justifiée par un flux sortant de Licence LEA très satisfaisant et répond à la demande, à la fois, des étudiants et des socio-professionnels de la valorisation et la commercialisation des produits insulaires.

HCERES, page 4 - « (...) La licence LEA avec un seul EC en anglais (...) ». Taux d'encadrement des formations « (...) trop faible nombre d'EC (...) »

Concernant les enseignants chercheurs en langues étrangères, comme mentionné dans les fiches AOF Licence et Master LEA, nous disposons d'un MCF-HDR en 14^{ème} section (Espagnol), de deux MCF en 14^{ème} section (Italien), d'un MCF en 11^{ème} section (Anglais) et d'un MCF Associé (Anglais/Espagnol). Des recrutements d'EC seront à envisager en Italien (14^{ème} section), en Anglais (11^{ème}) et en Arts (18^{ème}).

Pour terminer, nous corrigeons les mentions pour lesquelles l'intitulé était inexact comme suit : licence « Information – communication », master « Information, communication » et master LEA spécialité « Valorisation et commercialisation internationale des produits insulaires ».

Concernant le pilotage des champs de formation et ses dispositifs opérationnels, nous tenions à préciser que notre établissement n'a pas mis en place ce type de structure à l'échelle des champs de formation. Le pilotage des formations et ses dispositifs opérationnels sont menés conjointement par la CFVU, la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU et spécifiquement par le pôle Accréditation et Démarche Qualité), la cellule de pilotage, la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle et les composantes. Un pilotage au niveau des champs de formation est envisagé, notamment pour ceux d'entre eux qui regroupent plusieurs composantes de formation, afin de proposer une offre de formation globale et adaptée. Un travail en ce sens sera proposé par l'intermédiaire de la CFVU.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Université de Corse

Paul-Marie Romani

